



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Seize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
12 DÉCEMBRE 2024**

**DATE D'AFFICHAGE
12 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 17
VOTANTS : 18**

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **Mme VAZ.**

Absents :

- **M. HUSSON.**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET :
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
PAR LE BUDGET
PRINCIPAL AU
BUDGET ANNEXE
RESEAU DE
CHALEUR DE
LAPALISSE.**

Monsieur le Maire précise que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe de la régie réseau de chaleur pour l'exercice 2025 sont inexistantes et la section d'exploitation du budget primitif 2025 est donc en déséquilibre.

Il est proposé de verser, pour le démarrage du budget annexe, une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- décide le versement par le budget principal au budget annexe de la régie « Réseau de chaleur de LAPALISSE » d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € en 2025.

- de mandater Monsieur le Maire pour réaliser les écritures comptables correspondantes en 2025 : encaissement en recette de fonctionnement à l'article 7741 « subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement » du budget annexe de la régie « Réseau de chaleur de LAPALISSE », et paiement en dépense de fonctionnement à l'article 65823 « déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial » du budget principal.

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 03/01/2025

Publié le

ID : 003-210301388-20241216-REGIERESCHALEUR-DE



Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois
et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

- 3 JAN. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 17 DEC. 2024

Accusé de réception de la télétransmission

le :

